



Initiateur : Unité territoriale du Loir-et-Cher de la DIRECCTE Centre-Val de Loire

Mise à jour : septembre 2014

Objectifs : définir les territoires d'intervention des agents de contrôle dans le cadre de leurs différentes missions :

- application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel...), durée du travail, contrat de travail, travail illégal, etc.
- conseil et information aux employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations,
- faciliter la conciliation amiable entre les parties, notamment lors des conflits collectifs.